

COLLECTE DE L'AMIANTE-CIMENT

À partir de janvier 2019, le mode de dépôt de déchets pouvant contenir de l'amiante-ciment change dans les recyparcs de BEP Environnement.

.....

Finis l'achat de sac réglementaire de 120 litres avec paiement préalable, les déchets d'amiante-ciment pourront être déposés directement en vrac dans un conteneur exclusivement réservé à cet usage.

Cependant afin de limiter les risques d'émission de poussières lors du dépôt, nous demandons aux usagers d'emballer précautionneusement ces déchets avec un emballage hermétique de leur choix.

Enfin, le dépôt de cette matière est soumis à un quota (0,5m³/an/usager) et impose la présentation de la carte d'identité de la personne qui vient déposer des déchets de ce type.

Pour rappel, seuls les recyparcs de BIEVRE, CERFONTAINE, DOISCHE, FLORENNES, GEDINNE, GEMBLOUX, HASTIERE, MALONNE et OHEY sont autorisés à accepter ce type de déchet.



WWW.BEP-ENVIRONNEMENT.BE